

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue dans la salle 214 de l'hôtel de ville de New Richmond, le 22^e jour de décembre 2015, à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Éric Dubé, maire

Sont présents : Les conseillers madame Geneviève Braconnier ainsi que les conseillers messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière.

Secrétaire d'assemblée : Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et les délibérations débutent.

ADMINISTRATION

330-12-15

1. Appel d'offres – Location de véhicules automobiles 2016

Considérant l'appel d'offres sur invitation envoyé auprès de cinq (5) concessionnaires pour la location de véhicules automobiles 2016;

Considérant que, suite à cet appel d'offres, quatre (4) soumissions ont été déposées et que trois (3) d'entre elles étaient non conforme;

Considérant la résolution 326-12-15 adoptée par le Conseil municipal le 14 décembre 2015;

Considérant que le maire a exercé son droit de veto, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes pour ladite résolution;

Considérant que suite à cet exercice, la Ville a demandé un avis juridique à la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay concernant l'appel d'offres et les soumissions déposées;

Considérant que conformément à l'article 573 (7) de la Loi sur les cités et villes, la Ville se doit d'accepter la plus basse soumission conforme déposée;

Considérant que suite aux recommandations obtenues de ladite firme d'avocats, le Conseil souhaite reformuler leur proposition et accepter l'offre déposée par le plus bas soumissionnaire conforme Automobiles Mauger Ford inc. pour deux (2) véhicules de modèle intermédiaire Ford Fusion S ainsi qu'un (1) modèle SUV Ford Escape S-Traction avant et, par le fait même, abroger la résolution 326-12-15;

Considérant que conformément à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a négocié un prix à la baisse pour la location desdites automobiles avec le seul soumissionnaire conforme;

À ce moment de la séance, le maire demande le vote pour cette résolution :

<i>M. Jacques Rivière, conseiller au siège no. 1 :</i>	<i>Pour</i>
<i>M. François Bujold, conseiller au siège no. 2 :</i>	<i>Pour</i>
<i>M. Jean Cormier, conseiller au siège no. 3 :</i>	<i>Pour</i>
<i>M. Jean-Pierre Querry, conseiller au siège no. 4 :</i>	<i>Pour</i>
<i>M. René Leblanc, conseiller au siège no. 5 :</i>	<i>Contre</i>
<i>Mme Geneviève Braconnier, conseillère au siège no. 6 :</i>	<i>Pour</i>

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est majoritairement résolu et adopté par les conseillers :

D'abroger la résolution 326-12-15 adoptée le 14 décembre 2015;

D'octroyer le contrat de location de véhicules automobiles au plus bas soumissionnaire conforme soit le concessionnaire Automobiles Mauger Ford inc. pour les véhicules suivants pour un montant total de quarante-cinq mille vingt-sept dollars et soixante-douze cents (45 027,72 \$), taxes incluses :

Quantité	Modèle	Montant mensuel (tx.incl)	Engagement contractuel (tx. incl.)	Grand total
2	Intermédiaire – Ford Fusion S	409,08 \$	14 726,88 \$	29 453,76 \$
1	SUV – Ford Escape S Traction avant	432,61 \$	15 573,96 \$	15 573,96 \$

D'autoriser le maire et le directeur général ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents à cet effet.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 45.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière